

ARRÊTÉ N° ARR_2023_1149_AL_RD271_PRETIN
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la demande en date du 31 août 2023 par laquelle l'indivision BOURGEOIS, représentée par ABCD Géomètre-Expert, domicilié route de Lyon 39570 MONTMOROT, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 271, au droit de la parcelle cadastrée AB N°42, Commune de PRETIN en agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux,
- VU la consultation du Maire en date du 07 septembre 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

La limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points 100, 101, 102, 103 et 104 figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP28 – 39301 CHAMPAGNOLE cedex

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le 07/09/2023

Visa, signature et cachet

C. ROMANET



Signature de l'arrêté par le département



Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

Son représentant pour information

La commune de PRETIN pour informations

L'ARD de Champagnole pour classement

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA - ARD
CHAMPAGNOLE
22 RUE GEDEON DAVID
BP 28
39301 CHAMPAGNOLE CEDEX**

MONTMOROT, le 31 août 2023

Nos Réf. : JDI/15565

Descriptif de l'affaire : Commune de PRETIN

Parcelle cadastrée section 000 AB n°42

Division de cette parcelle par une ligne pour 4 points dans le but de séparer la maison de la grange suivant le mur de refend de la grange.

Objet : Demande d'arrêté d'alignement

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la demande d'alignement au droit de la propriété de INDIVISION BOURGEOIS, sise commune de PRETIN, "15 RUE DE L'EGLISE", Section 000 AB n° 42, vous trouverez ci joint le plan vous permettant de délivrer votre arrêté.

L'alignement de la voie publique est proposé suivant la ligne : **100-101-102-103-104**

Nous vous rappelons que conformément aux articles L112-1 et suivants du Code de la voirie routière : « *L'alignement individuel ne peut être refusé au propriétaire qui en fait la demande.* » et permet de fixer la limite de la voie publique dont vous êtes gestionnaire, au droit du terrain concerné.

Dans l'attente de vous lire prochainement, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Baptiste DIGARD
Géomètre Expert

MONTMOROT (Siège Social)
Route de Lyon - 39570
Tél: 03 84 47 15 78

DOLE (Bureau secondaire)
11 rue Alexis Cordonna - 39100
Tél: 03 84 72 24 72

SAINT-AMOUR (Bureau secondaire)
17 Avenue Lucien Febvre - 39160
Tél: 03 84 48 71 94

SAINT-VIT (Bureau secondaire)
13 rue des buis - 25410
Tél: 03 81 87 70 76

PIERRE-DE-BRESSE (Permanence le lundi matin)
102 Route de Chalon - 71270
Tél: 03 85 76 80 89

SAINT-TRIVIER-DE-COURTES (Permanence le vendredi)
700 Rue des plâtrières - 01560
Tél: 04 74 24 72 60





ABCD

Propriété de l'indivision BOURGEOIS

PRETIN - Section AB - "Au Village"

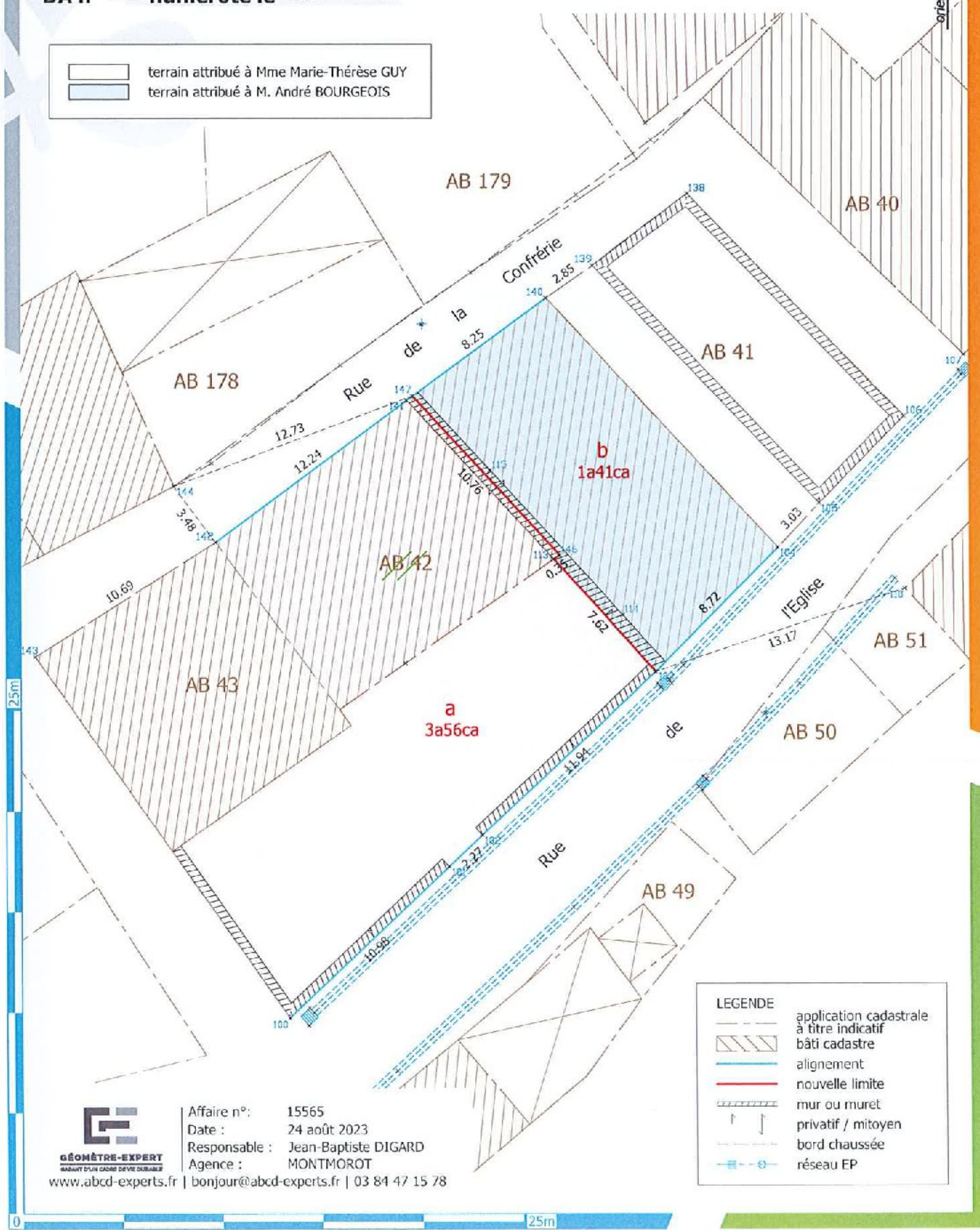
Echelle : 1/250

PLAN DE DIVISION ET D'ALIGNEMENT

DA n° ---- numéroté le ----

orientation indicative

	terrain attribué à Mme Marie-Thérèse GUY
	terrain attribué à M. André BOURGEOIS



LEGENDE

- application cadastrale à titre indicatif
- bâti cadastre
- alignement
- nouvelle limite
- mur ou muret
- privatif / mitoyen
- bord chaussée
- réseau EP

GÉOMÈTRE-EXPERT
MAIRAT D'UN CADRE DÉFINI DURABLE

Affaire n° : 15565
 Date : 24 août 2023
 Responsable : Jean-Baptiste DIGARD
 Agence : MONTMOROT
www.abcd-experts.fr | bonjour@abcd-experts.fr | 03 84 47 15 78

